



Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 FEVRIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de février – 06/02/2023 - à 18h00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de VITROLLES a été assemblé à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par la Vice-Présidente, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente.

1 – DELIBERATION N°01/2023 **EXAMINEE LE 06 FEVRIER 2023**
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2 – DELIBERATION N°02/2023 **EXAMINEE LE 06 FEVRIER 2023**
COMPOSTION DU CONSEIL – INTEGRATION D'UN NOUVEAU MEMBRE
- **APPROUVE A L'UNANIMITE**

3 – DELIBERATION N°03/2023 **EXAMINEE LE 06 FEVRIER 2023**
ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU CCASQ
- **APPROUVE A L'UNANIMITE**

4- DELIBERATION N°04/2023 **EXAMINEE LE 06 FEVRIER 2023**
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GRAINES DE SOLEIL POUR LA FOURNITURE DE PANIERS BIO A L'EPICERIE SOCIALE
- **APPROUVE A L'UNANIMITE**

Vu Mme Maryline CZURKA, Vice-Présidente du CCAS, pour publication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Vitrolles, le 06 Février 2023

La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

